

Sélection professionnelle de moniteurs de sport pénitentiaires

La date de retrait et de clôture des inscriptions est fixée au **vendredi 26 juillet 2024**. (ouverture à compter du lundi 10 juin 2024). Les épreuves sportives auront lieu :

- pour les candidats relevant de la Direction des services pénitentiaires d'outre-mer, **du lundi 16 au vendredi 27 septembre 2024** dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) ;
- pour les autres candidats : du mardi 24 au jeudi 26 septembre 2024 à l'ENAP (Agen).

L'épreuve orale d'admission se déroulera du **mardi 15 au vendredi 18 octobre 2024** en région parisienne et par visioconférence pour les candidats des départements d'outre-mer. *Le nombre de postes offerts fera l'objet d'une note ultérieure.*

Peuvent se présenter à la sélection professionnelle les personnels de surveillance du corps d'encadrement et d'application ayant le grade de surveillant, surveillant principal ou surveillant brigadier, ayant accompli au **1er janvier 2024, au moins 3 années de service effectif** au sein de l'administration pénitentiaire.

- Possédant à minima une attestation de formation aux « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou tout titre équivalent,
- Déclarés aptes à la pratique des activités physiques et sportives par certificat médical datant de moins de deux mois au moment de l'inscription.
- Engagement à exercer les fonctions de moniteur de sport pendant une durée minimale de 3 ans à compter de l'entrée en formation d'adaptation à l'emploi.



L'UFAP UNSa JUSTICE
VOUS iNFORME

Le 6 juin 2024